



ENQUETE PUBLIQUE

ÉTABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne : La demande de permis unique de classe 2 de GROUP VDRT SA, rue Chant des Oiseaux 15 à 1470 GENAPPE, pour aménager un terrain, construire et exploiter un centre de regroupement, de tri, de pré-traitement (de déchets inertes et de terres excavées) et de valorisation de déchets inertes (centrale à béton) et un centre logistique de camions (zone de lavage, zone de ravitaillement et zone de parking).

Projet de catégorie C (projet sans étude d'incidences sur l'environnement).

Localisation : rue Bernipré à 6041 CHARLEROI (Gosselies)

Autorité compétente : Le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué

Date d'affichage de l'avis	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
Le 17 juillet 2026	Le 22 juillet 2026	Administration communale de Pont-à-Celles Service Cadre de vie Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles Le 31 août 2026 à 16 heures	Collège communal Place communale, 22 6230 Pont-à-Celles environnement@pontacelles.be

Le Collège communal,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée. Celle-ci est également organisée sur le territoire de la Ville de Charleroi. L'enquête se déroule du 22 juillet 2026 au 31 août 2026. Elle est neutralisée du 22 juillet au 15 août 2026. Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service soit du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 16h00 ou sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès du service Cadre de vie (Environnement) au 071/84.90.63 ou via environnement@pontacelles.be.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Sous peine de nullité, les observations écrites sont datées et signées ; les envois par courrier électronique sont clairement identifiés et datés.

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès :

- du demandeur : Thierry VAN DAMME : 071/88.00.00 ou thierry@vandamme-vdrt.be ;
- du SPW ARNE, Département des Permis et Autorisations, Direction de Charleroi : contact technique : xavier.schiefer@spw.wallonie.be ou contact administratif : beatrice.vandenabeele@spw.wallonie.be ;
- du SPW DATU, Direction du Hainaut II, Urbanisme : contact technique : elena.forlante@spw.wallonie.be ou contact administratif : veronique.wansard@spw.wallonie.be ;
- du service Permis d'environnement de la Ville de Charleroi : 071/86.39.67 ou permisenvironnement@charleroi.be ;
- du service Cadre de vie (Environnement) de la Commune de Pont-à-Celles : 071/84.90.63 ou environnement@pontacelles.be.

A Pont-à-Celles, le 16 juillet 2026.

La Directrice générale f.f.

M. BOBOT



Le Bourgmestre

P. KNAEPEN